



CHOISY-le-ROI

Service Population
DB

N° 25 - 252

Concession n°16373
Du : 16 mars 1995
Division : 16
Ligne : 5
Tombe : 15

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122.22 ET L2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 21-020 du 10 février 2021 déléguant au Maire des attributions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu l'arrêté n°24.0539 du 04 avril 2024 portant délégation de fonctions à M. COELHO Vasco, en charge du secteur funéraire,

Vu l'acquisition de la concession n°16373 le 16 mars 1995 pour trente ans par M. FERRY Charles,

Considérant la demande de renouvellement en date du 27 mars 2025 présentée par : Mme LEMAIRE née FERRY Elisabeth - 2 rue du Marché - 78870 - Bailly,

DÉCIDE

Article 1 :

La concession n°16373 est renouvelée pour trente ans à compter du 16 mars 2025

- Type de concession : FAMILIALE
- Bénéficiaire(s) : Famille FERRY
- Concessionnaire(s) : M. FERRY Charles décédé
- Date d'achat : 16/03/1995
- Date de renouvellement : 27/03/2025
- Durée : TRENTENAIRE, à compter du 16/03/2025 jusqu'au 15/03/2055
- Superficie : 2m superficiels

Article 2 : Suivant le titre de recette n°6814 du 07/04/2025, la concession est renouvelée moyennant la somme de 608,00 Euros.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé au(x) concessionnaire(s) ou le cas échéant au demandeur.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 27 juin 2025

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250702-25-252-11
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025
Vasco COELHO
Adjoint au Maire